



## FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### RACER ME

Date de révision 23-déc.-2022 Version 4 Remplace la version : 17-juil.-2019

Codes produit

HRB00811-33/1

Date d'impression 23-déc.-2022

AG-F8-250 CS

16534

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

## RACER ME

#### Autres moyens d'identification

Synonymes

Flurochloridone 250 CS

Substance pure/mélange

Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Herbicide; Utilisation professionnelle

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

ADAMA France s.a.s  
33, rue de Verdun  
92156 SURESNES Cedex  
Tel: (+33) (0)1 41.47.33.33  
Fax: (+33) (0)1 41.21.54.34

#### Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail

fds@adama.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS (24 heures sur 24 -7 jours sur 7) :  
Tel: +33(0)1 40 05 48 48 Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B - (H360FD)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Contient Flurochloridone, 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

## Pictogrammes de danger



### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets homologuée

### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

### Phrases supplémentaires pour PPP

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage  
Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de gestion des risques qui s'appliquent à ce produit.  
Délai de rentrée: 48 heures en application de l'arrêté du 4 mai 2017

## 2.3. Autres dangers

### PBT & vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Aucun(e) connu(e).

### Polluants organiques persistants

Sans objet.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH
Hydrocarbures,	-	922-153-0		21 - 26	Asp. Tox. 1			01-211945109

C10-C13, aromatics, <1% naphthalene					(H304) Aquatic Chronic 2 (H411) (EUH066)			7-39-0000
Flurochloridone	61213-25-0	262-661-3	613-334-00-2	20 - 25	Acute Tox. 4 (H302) Skin Sens. 1 (H317) Repr. 1B (H360FD) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		M=100 M=100 ATE (Oral) = 500 mg/kg bw	Aucune donnée disponible
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	613-088-00-6	< 0.05	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400)	Skin Sens. 1 :: C>=0.05%		01-212076154 0-60-XXXX

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles..

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Symptômes</b>	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.
------------------	---

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Note au médecin</b>	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

## **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

## **5.3. Conseils aux pompiers**

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

# **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

## **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

## **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

## **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les chaussures et vêtements contaminés.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Nom chimique	Union européenne	France
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Acide chlorhydrique 7647-01-0	TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 5 ppm STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup>
Aluminium sulphate hexadecahydrate 16828-11-8		TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Silice cristalline 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### **Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches.

**Protection des mains** Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

**Protection de la peau et du corps** Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant.

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

**Contrôles d'exposition liés à la** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeurs	Méthode	Remarques
<b>Aspect</b>			
État physique	: Liquide		
Couleur	: marron		
Odeur	: Aucune donnée disponible		
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible		
pH	: 9.5 - 10.5	CIPAC MT 75.2	solution (1 %)
Point de fusion / point de congélation °C	: Aucune donnée disponible		
Point / intervalle d'ébullition °C	: Aucune donnée disponible		
Point d'éclair °C	: 102	EEC A.9	
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur kPa	: Aucune donnée disponible		
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible		
Densité relative	: 1.06 - 1.16	CIPAC MT 3.3	
Solubilité(s) mg/l	: Aucune donnée disponible		
Coefficient de partage Log Pow	:		Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques
Température d'auto-inflammabilité °C	: 565	IEC 79-4	
Température de décomposition °C	: Aucune donnée disponible		
Viscosité cinématique mm <sup>2</sup> /s 40 °C	: 578		
Tension superficielle	: 47.8		90%, 25°C
Granulométrie	: Sans objet		

### 9.2. Autres informations

Masse volumique apparente g/ml : ----

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : N'est pas un explosif  
Propriétés comburantes : Non

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité : Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts : Aucun(e).

mécaniques  
Sensibilité aux décharges  
électrostatiques

Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions  
dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition  
dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: > 5000	Rat	OCDE 401	Indisponible
DL50, voie cutanée mg/kg	: > 2000	Rat	OCDE 402	
CL50 par inhalation mg/l	: Aucune donnée disponible			
Corrosion/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non irritant pour les yeux	Lapin	OCDE 405	
Sensibilisation	: Sensibilisant cutané	Cobaye	OCDE 406	

#### Toxicité chronique

##### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Nom chimique

Flurochloridone : Non classé

##### **Cancérogénicité**

Nom chimique

Flurochloridone : Non cancérogène

##### **Toxicité pour la reproduction**

Nom chimique

Flurochloridone : H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

##### **STOT - exposition unique**

Nom chimique

Flurochloridone : Aucune donnée disponible

##### **STOT - exposition répétée**

Nom chimique

Flurochloridone : Aucune donnée disponible

##### **Danger par aspiration**

Nom chimique

Flurochloridone : Aucune donnée disponible

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes : Aucune information disponible.

### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes : Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

<u>Toxicité aiguë</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson CL50, 96 heures mg/l	: 16.52	Rainbow trout	OCDE 203	
Crustacés CE50, 48 heures mg/l	: 26	Daphnia magna	OCDE 202	
Algues CE50, 72 heures mg/l	: 0.9	Selenastrum capricornutum	OCDE 201	
Autres végétaux CE50 mg/l	: Aucune donnée disponible			Indisponible

<u>Toxicité aquatique chronique</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			
Crustacés NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			
Algues NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			
Autres végétaux NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			

### Toxicité terrestre

#### Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg

##### Nom chimique

Flurochloridone : > 2150 Colin de Virginie

#### Abeilles DL50 par voie orale µg/bee

##### Nom chimique

Flurochloridone : 100

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Dégradation abiotique

##### Eau DT50 jours

##### Nom chimique

Flurochloridone : 14.3

##### Terrestre DT50 jours

##### Nom chimique

Flurochloridone : 53

#### Biodégradation

##### Nom chimique

Flurochloridone : N'est pas facilement biodégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow  
Nom chimique

Valeurs Méthode Remarques

Flurochloridone : 3.36

**Facteur de bioconcentration (BCF)**

Nom chimique

Flurochloridone : 220

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Adsorption/désorption**

Nom chimique

Flurochloridone : 490 - 1100

Valeurs

Méthode

Remarques

KOC

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Aucune information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés**

Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer conformément aux réglementations locales.

**Emballages contaminés**

Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.

**Autres informations**

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**ADR**

**14.1 Numéro ONU**

UN3082

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Flurochloridone)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

9

**14.4 Groupe d'emballage Description**

III

UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Flurochloridone), 9, III

**14.5 Danger pour l'environnement**

Oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Dispositions spéciales**

274, 335, 601, 375

**Code de classification**

M6

**RID**

**14.1 Numéro ONU**

UN3082

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Flurochloridone)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

9

**14.4 Groupe d'emballage Description**

III

UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Flurochloridone), 9, III

**Danger pour l'environnement**

Oui

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

- 14.5 Danger pour l'environnement** Oui  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Dispositions spéciales 274, 335, 375, 601  
Code de classification M6

**IMDG**

- 14.1 Numéro ONU** UN3082  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Flurochloridone)  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 9  
**14.4 Groupe d'emballage** III  
**Description** UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Flurochloridone), 9, III, Polluant marin  
**14.5 Danger pour l'environnement** Oui  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**14.5 Polluant marin** P  
**Danger pour l'environnement** Oui  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Dispositions spéciales 274, 335, 969  
N° d'urgence F-A, S-F  
**IMDG stockage et séparation** Category A Aucune information disponible  
**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI** Aucune information disponible

**IATA**

- 14.1 Numéro ONU** UN3082  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Flurochloridone)  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 9  
**14.4 Groupe d'emballage** III  
**Description** UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Flurochloridone), 9, III  
**14.5 Danger pour l'environnement** Oui  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Dispositions spéciales A97, A158, A197  
Code ERG 9L



Remarque : UN3077 et UN3082 – Ces produits peuvent être transportés comme des marchandises non dangereuses en vertu des dispositions particulières du Code IMDG 2.10.2.7, ADR SP 375 et de l'ICAO/IATA A197 lorsque emballés dans un emballage unique ou intérieur d'un maximum de 5 litres ou moins pour les liquides ou 5 kg ou moins pour les solides .

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations nationales**

Non commercial/désignation

Date

## Numéro(s) d'enregistrement

Sans objet

Sans objet

Sans objet

### Réglementations nationales

Nouvelle Législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (Décret n°2014-285 du 4 mars 2014):  
Rubrique n°4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1  
Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de protection de l'opérateur et du travailleur

### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

### Polluants organiques persistants

Sans objet

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H360Df - Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

\*

Désignation « Peau »

**Date de révision** 23-déc.-2022

**Motif de la révision** Sections de la FDS mises à jour

#### Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures  
CAS Number - Numéro du Chemical Abstract Service  
EC Number - CE: Numéro EINECS et ELINCS  
EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire  
ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées  
IATA - Association internationale du transport aérien  
ICAO-TI - OACI-TI: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses  
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses  
LC50 - CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)  
LD50 - DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)  
OECD - OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique  
RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

##### **Classification of the mixture**

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

##### **Méthode de classification**

Classification basée sur une méthode de calcul.  
Classification basée sur une méthode de calcul.  
Classification basée sur les données de test.  
Classification basée sur une méthode de calcul.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

##### **Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**